

Laurent à deux lieües du cap Saint-Louis; le Cap-Breton n'étant qu'à trois lieües ou quatre de Chedabouctou, donneroit de grands secours à ceux qui auroient pris des habitations

dans ces endroits, parce qu'il y a beaucoup de bonnes terres, & principalement dans le passage de Fronfac, qui est fort proche de Chedabouctou.

Acadie.

Nous E'cuyer Conseiller du Roi honoraire en la Court des comptes, aides & finances de Rouen, Commissaire ordinaire de la Marine, premier Commis & Garde des archives & dépôt de la Marine, certifions la copie ci-dessus véritable l'ayant collationée sur les registres & papiers qui sont auxdites archives & dépôt. A Paris, le sept octobre mil sept cent cinquante-un. Signé LAFFILARD.

XXVIII.

CONCESSION à la rivière Saint-Jean, du lieu nommé Canibecachiche, &c. à Pierre Chesnet E'cuyer, sieur du Breuil, par M M. de Denonville & de Champigny, Gouverneur & Intendant de la Nouvelle France.

Du 7 janvier 1689.

ATOUTS ceux qui ces présentes lettres verront; **SALUT.** Sçavoir faisons que sur la requête à nous présentée par Pierre Chesnet E'cuyer, sieur du Breuil, tendante à ce qu'il nous plût lui accorder en propriété deux lieües de front dans le lieu appelé par les Sauvages Kanibecachiche, & petit Nakchouac faisant le milieu de la concession, avec les

illes & islets qui se trouveront au devant, & trois lieües de profondeur, ensemble le droit de traite avec les Sauvages, de chasse, de pêche dans ladite étendue, & le tout tenir en fief, seigneurie, haute, basse & moyne justice. Nous, en conséquence du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons audit sieur du Breuil accordé & concédé, accordons & concédons

E e e e

à